



Mairie de Griselles
12 rue de la Mairie
45210 GRISELLES



LES INSCRIPTIONS 2026-2027 POUR L'ÉCOLE DE GRISELLES

**Se feront à la mairie uniquement les mercredis
de 9h à 11h.**

(Enfants nés en 2023 pour la rentrée de septembre 2026)



Documents à fournir :

Seul un dossier complet est accepté

- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- La dernière attestation de paiement CAF ou MSA
- La copie de l'avis d'imposition
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (Eau ou facture d'énergie)
En cas de changement de domicile depuis l'inscription :
Propriétaires : Attestation notariale d'achat ou taxe foncière
Locataires : contrat de location
- Copie du livret de famille
- En cas de séparation ou de divorce, la décision de justice précisant la résidence des enfants.
A défaut, l'autorisation écrite de l'autre parent ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité
- Les coordonnées de la compagnie et le numéro d'assurance scolaire
- L'attestation d'assurance RESPONSABILITE CIVILE du ou des parents si différente de l'assurance scolaire.
- Pour les familles d'accueil : copie de l'agrément avec mention de l'enfant

**Après avoir effectué les démarches en mairie, l'inscription à l'école
Les Hirondelles se fera le vendredi 27 mars 2026 de 17h30 à 19h30
dans la classe maternelle.**

A Griselles le 12/02/2026
Le Maire,
Claude MADEC-CLEÏ

MAIRIE DE GRISELLES
(Loiret)